

La restauration, le logement, les prêts, les vacances, la petite enfance, le soutien aux agents sont des besoins qui relèvent de l'action sociale au plan local et national.

Les élections en Commission Administrative Paritaire qui se dérouleront le 4 décembre prochain vont vous permettre d'élire vos représentants, mais aussi de déterminer le nombre de sièges de chaque organisation syndicale qui doit siéger dans les instances de l'action sociale ministérielle.

Pour la Fédération des Finances CGT, première organisation syndicale au Ministère, ce sont 224 représentants qui siègent dans les Conseils départementaux d'Action Sociale et 5 au Conseil National d'Action Sociale.

Pour la CGT, les comités départementaux d'action sociale sont les instances privilégiées pour exiger et trouver les réponses adaptées, soit par l'utilisation du budget d'initiative local, soit par la mise en oeuvre d'actions nationales, aux besoins et revendications exprimées par les personnels (...).

Lire suite

fichiers:



[Télécharger action_sociale_couleur_1_.pdf](#) (706.56 Ko)

Public: [Archives Action Sociale \(avant 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
